

Actes de Naissance ou de baptême

La commune de naissance.
le lieu de naissance (domicile ou maternité).
La date de la déclaration.
Le nom et les prénoms des parents.
La date et l'heure de naissance de la personne.
Le déclarant et les témoins.
Sur l'acte de baptême, les noms et prénoms des Parrain et marraine.

Attention, tous ces éléments n'y figurent pas toujours.

Actes de mariages

La commune du mariage.
le lieu du mariage (église ou mairie).
La date et l'heure du mariage.
Les noms, prénoms, âges, professions et adresse des parents du marié.
Les noms, prénoms, âges, professions et adresse des parents de la mariée.
La présence d'un contrat de mariage ou non, avec s'il existe le nom du notaire.
Les noms, prénoms, âges, professions et adresse des parents du marié.
Les noms, prénoms, âges, professions et adresse des parents de la mariée.
Éventuellement, la présence d'une dispense si le ou les mariés sont mineurs. La reconnaissance d'un enfant.

Attention, tous ces éléments n'y figurent pas toujours.

Actes de décès ou sépulture

La commune du décès.
le lieu du décès (domicile ou autre).
La date de la déclaration.
Le nom et le prénom du conjoint, s'il est vivant.
La date et l'heure du décès de la personne, son âge (quelquefois estimé).
Le déclarant et les témoins.

Attention, tous ces éléments n'y figurent pas toujours.